



Actualités céréalières

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales



Fritz Glauser,
Président

Comment gérer notre approvisionnement ?

Plus d'une année après le début de la guerre en Ukraine, les prix internationaux des céréales retrouvent des niveaux normaux. Les marchés se détendent face à une bonne récolte annoncée pour 2023 et la spéculation s'est fortement atténuée. Le cours du blé se trouve ainsi aux environs de 230 Euros/t, avec une tendance baissière.

Au niveau des coûts de production, une tendance à la baisse est également constatée, malheureusement plus faible. Le prix des carburants et des engrais azotés diminuent ainsi légèrement, mais restent loin du niveau de prix de 2021. Le niveau toujours élevé des coûts de structure (machines, bâtiment, main d'œuvre) et les coûts supplémentaires liés aux nouvelles mesures de la politique agricole (trajectoires de réduction) pèsent sur le revenu des producteurs et devront faire partie des négociations de prix indicatifs qui se tiendront le 6 juin prochain.

Face à une politique agricole visant une extensification des surfaces de production, les enjeux sont majeurs et notre approvisionnement est sous pression. Le projet de l'AEP (Approvisionnement économique du pays) visant à augmenter les stocks obligatoires pour les céréales tient compte de cette situation de plus en plus vulnérable et des risques liés à l'approvisionnement.

Le défi est de conserver notre base de production, donnée par des surfaces productives et productrices. Chaque hectare de céréale qui disparaît au profit de surfaces de promotion de la biodiversité, pour des raisons politiques ou économiques, fragilise à la fois la filière et notre approvisionnement. Pour que les producteurs de céréales puissent maintenir les volumes produits, la rentabilité doit être garantie et, par conséquent, les prix rémunérateurs !



Pierre-Yves Perrin,
Directeur

Protection à la frontière trop faible pour les fourragères

Depuis l'automne 2021, les prix des céréales évoluent fortement au niveau mondial, avec des fluctuations parfois énormes. La guerre en Ukraine a renforcé ces variations, en compliquant la logistique et les transports et en laissant la place à une spéculation abusive qui fausse les conditions normales du marché.

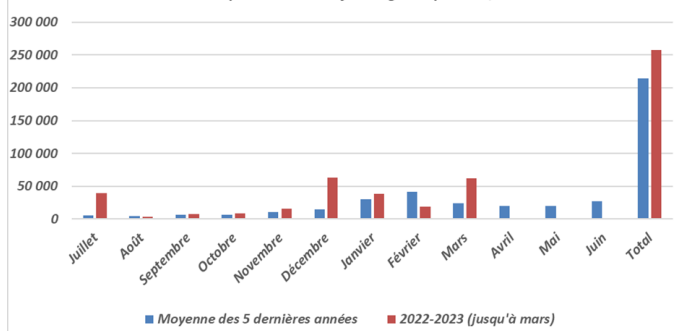
En Suisse, nous l'avons communiqué à plusieurs reprises déjà, les systèmes de protection à la frontière atténuent les fluctuations mondiales des prix et visent une stabilité des prix à l'importation. Pour les céréales panifiables, le contingent d'importation limite encore davantage les effets néfastes en limitant les quantités qui pourraient être importées à bas prix.

La situation est beaucoup plus inquiétante pour les céréales fourragères, car il n'existe aucune limite quantitative aux importations. Si les droits de douane sont trop faibles pour une période donnée, des quantités massives sont importées. Sur l'année céréalière 2022-2023, cette situation a été observée en particulier pour le blé fourrager : rien qu'au mois de mars 2023, les importations ont atteint 62'000 t, soit environ 20 % des besoins annuels des fabricants d'aliments fourragers !

Sur les 9 mois pour lesquels les statistiques sont actuellement disponibles (juillet 2022 à mars 2023), 258'000 t de blé fourrager ont été importées, alors que l'utilisation moyenne des dernières années était à 306'000 t. En tenant compte de la production indigène (60'000 t de la récolte 2022), les besoins sont d'ores et déjà largement couverts à fin mars. Les importations de blé fourrager d'ici à la récolte 2023 seront par conséquent excédentaires et concurrenceront, par effet de substitution, la commercialisation de l'orge suisse des récoltes 2022 et 2023.

La filière, par un groupe de travail de swiss granum, présentera des propositions à l'OFAG pour améliorer le système en le rendant plus réactif et plus proche de la réalité du marché, afin d'éviter des importations inutiles et néfastes pour les producteurs suisses. La FSPC intervient en outre régulièrement auprès de l'OFAG pour que les droits de douane soient adaptés de manière correcte. Le mois de juin est maintenant déterminant pour éviter des importations massives avant la récolte 2023 !

Evolution des quantités de blé fourrager importées, en tonnes



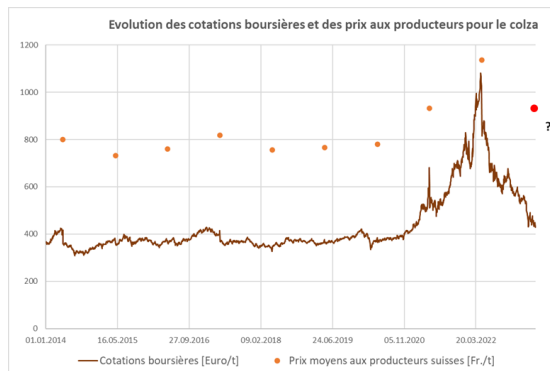
Rahel Emmenegger,
Directrice adjointe

Oléagineux : forte demande, inscription possible dès maintenant

La convention-cadre avec SwissOlio (l'Association suisse des fabricants d'huiles, de graisses et de margarines comestibles) pour la récolte 2024 reste au même niveau élevé que cette année avec 106'000 t pour le colza et 20'000 t pour le tournesol. Pour la récolte 2023, les quantités contractuelles n'ont pas été atteintes (pour le colza) ou ne l'ont été que de justesse (pour le tournesol). Il ne faut par conséquent pas s'attendre à des restrictions dans l'attribution. Les nouveaux producteurs sont les bienvenus et les augmentations de surface sont possibles sans problème.

En ce qui concerne le soja, les quantités contractuelles restent à un niveau élevé avec 7'500 tonnes. Ce soja est destiné à la production d'aliments pour animaux.

Ces perspectives positives sont malheureusement quelque peu assombries par la baisse des prix. Les prix des oléagineux dépendent fortement des prix à l'importation. Ainsi, les prix à la production suisse suivent les cotations boursières. Comme la majeure partie des oléagineux est négociée dès le printemps précédant la récolte, les cotations boursières à ce moment-là sont déterminantes pour les prix à la production indigènes. En raison de la guerre en Ukraine, la situation de l'approvisionnement en oléagineux en 2022 était très incertaine, ce qui a entraîné une forte hausse des prix. Suite aux très bonnes récoltes mondiales de colza et de soja en 2022, l'incertitude quant à l'approvisionnement s'est quelque peu apaisée et il faut s'attendre à des prix similaires à ceux de 2021 pour la récolte 2023. Ces prix sont toujours nettement supérieurs à ceux des années 2014-2020.



Source: swiss granum; www.finanzen.ch

Dates pour l'attribution de la récolte 2024

Inscription : Les anciens producteurs ont reçu directement d'Agrosolution l'invitation à s'inscrire en ligne **avant le 11 juin 2023**. Les nouveaux producteurs intéressés peuvent s'annoncer auprès d'Agrosolution afin que les documents d'inscription leur soient également envoyés.

La FSPC attribue les quantités indépendamment de la qualité annoncée (HOLL ou HO / classique pour le colza et le tournesol) après la clôture des inscriptions fin juin. La quantité attribuée peut alors être consultée en ligne. Le passeport produit avec la quantité attribuée et la qualité définitive sera envoyé début juillet.



Mathias Denzler

Consultation sur le train d'ordonnances agricoles 2023 – la FSPC prend position

Voici quelques éléments sur lesquels la FSPC a pris position, avec les adaptations demandées. Vous trouverez la prise de position complète sur www.sgpv.ch/prise-de-position

- L'introduction des 3.5 % de surface de promotion de la biodiversité sur les terres ouvertes doit être repoussée au 01.01.2025, à la place du 01.01.2024, car des clarifications sont nécessaires pour la mise en œuvre dans la pratique.
- La contribution de base ne doit pas être réduite à 600 francs/ha, mais doit absolument rester à 700 francs/ha au minimum, car elle garantit la production de denrées alimentaires.
- Il n'y a aucune raison de réduire la contribution pour une couverture adéquate du sol. Les propositions ne constituent qu'une adaptation à la pratique. La contribution doit par conséquent rester à 250.- par hectare
- Les objectifs de réduction des pertes d'azote et de phosphore doivent être réalistes et réalisables. C'est pourquoi la FSPC demande des objectifs de réduction de 10 % pour l'azote et de 15 % pour le phosphore, ceci par rapport à la valeur moyenne des années 2014-2016.
- La FSPC demande des contributions aux cultures particulières pour les céréales fourragères hauteur de Fr. 600.-/ha, ainsi que pour les semences de céréales (700 francs/ha).